



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Parlement européen

Question au Gouvernement n° 711

Texte de la question

VOCATION EUROPÉENNE DE STRASBOURG

M. le président. La parole est à M. Yves Bur, pour le groupe UMP.

M. Yves Bur. Madame la ministre déléguée aux affaires européennes, Strasbourg accueille de grandes institutions européennes, comme la Cour européenne des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe ou le Congrès européen des pouvoirs locaux et régionaux, sans oublier bien sûr la plus importante, le Parlement européen.

Conscients de cette responsabilité, les élus et les forces économiques locales et régionales se sont mobilisés avec votre soutien pour améliorer la qualité de l'accueil et les conditions d'accès, problèmes auxquels nombre de nos éminents collègues des institutions européennes sont sensibles. Demeurent néanmoins des difficultés que Strasbourg et l'Alsace ne peuvent résoudre seules, mais auxquelles il faut remédier pour ne plus donner prise à ceux qui voudraient remettre en cause la répartition des institutions européennes entre plusieurs capitales, en visant tout particulièrement le Parlement européen.

Pouvez-vous indiquer à notre assemblée quelles mesures le Gouvernement a prises pour soutenir les efforts initiés localement et pour défendre la vocation de Strasbourg, capitale européenne, cause nationale qui doit mobiliser l'ensemble des responsables politiques et des services de l'Etat ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes.

Mme Noëlle Lenoir, ministre déléguée aux affaires européennes. Monsieur le député Yves Bur, vous avez raison d'indiquer que Strasbourg est une cause non seulement alsacienne, mais aussi nationale, et j'ajouterai européenne. Nous avons le privilège d'être le seul pays hôte des deux grandes institutions européennes, dont nous sommes d'ailleurs membres fondateurs, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. L'histoire, en nous donnant ce privilège, nous a aussi confié une lourde responsabilité. Nous avons parfaitement conscience qu'il faut faire vite pour rendre plus accessible et plus attractif le site européen de Strasbourg.

Déjà, vous le savez, le ministère des affaires étrangères a financé cette année de nouvelles dessertes aériennes, mais il faut aller plus loin. C'est la raison d'être du comité de pilotage que le Premier ministre a constitué et dont vous nous faites l'honneur d'être membre, avec des élus d'autres régions que l'Alsace et avec nos voisins allemands, ainsi qu'avec le Président du Parlement européen et le Secrétaire général du Conseil de l'Europe.

Qu'avons-nous fait ? Nous avons conclu un contrat triennal dont les crédits ont été augmentés de 30 %, passant de 38 à 47,3 millions, et surtout installé le comité de pilotage, qui commence déjà à mettre en oeuvre ce contrat. Premièrement, nous avons poussé le projet d'interconnexion Strasbourg-Francfort et nous bénéficions, de ce

point de vue, d'une forte écoute de nos partenaires allemands. Deuxièmement, nous voulons constituer un véritable pôle européen d'administration publique et nous avons besoin, à cet égard, du concours de toutes les institutions universitaires de Strasbourg. Enfin, le conseil des ministres franco-allemand a acté le projet de création de l'Eurodistrict, collectivité territoriale européenne d'un million d'habitants.

Tout cela, nous le devons surtout aux élus membres du comité de pilotage, auxquels j'adresse un grand merci. Je remercie également le Parlement européen qui, à une majorité de plus des deux tiers, vient de décider que la session solennelle d'accueil des parlementaires des nouveaux Etats de l'Europe se tiendrait en mai 2004 à Strasbourg. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président.

Données clés

Auteur : [M. Yves Bur](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 711

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 juin 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 juin 2003